

**DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WAVRIN**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 19H00**

Le conseil municipal de Wavrin, convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire ouverte au public le 19 septembre 2024 à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Monsieur Daniel LORTHOIS, adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, JONVILLE Régine, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PIRET Annick, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

EQUINE Philippe, pouvoir DUTOIT Jean Michel
LESSART Alexandre, pouvoir CARY Thérèse
PERNES Geoffrey, pouvoir LAMBRAY Cécile
DELACOURT Philippe, pouvoir LORTHOIS Daniel
HUIZINGA Martine, pouvoir BOURGOIS Vincent
BAY Edwige, pouvoir JONVILLE Régine
DE WAZIERES Cyril, pouvoir BALZANO Sylvain
DELACOURT Séverine, pouvoir PLANCQ Carmen
DURAND BERNARD, pouvoir BLONDEAU Alain

Etaient absents :

Sans objet

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu relatif au conseil municipal du 11 juillet 2024. Le PV du conseil municipal du 11 juillet 2024 est voté à l'unanimité des présents.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe (pouvoir DUTOIT Jean Michel), JONVILLE Régine, LESSART Alexandre (pouvoir CARY Thérèse), VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey (pouvoir LAMBRAY Cécile), DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine (pouvoir BOURGOIS Vincent), BAY Edwige (pouvoir JONVILLE Régine), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir BALZANO Sylvain), DELACOURT Séverine (pouvoir PLANCQ Carmen), DURAND BERNARD (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, CARDON Jean-Paul.

Abstention : PLICHON Philippe

1- Nomination de la nouvelle voie de desserte reliant la rue Léon Gambetta à la Résidence des Parcs

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération exécutoire, le nom à donner aux rues et aux places publiques (Art L2212-2 du CGCT).

Suite au récent aménagement de la nouvelle voirie routière et piétonne reliant la rue Léon Gambetta à la Résidence des Parcs, il convient de l'identifier formellement pour en favoriser la gestion à venir.

Il est proposé au conseil municipal de l'identifier « rue du Bourg », nom historiquement utilisé par les wavrinois pour identifier ce lieu.

Suite à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 13 septembre 2024, le conseil municipal valide à l'unanimité le nom de « rue du Bourg » et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches dédiées.

Unanimité : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe (pouvoir DUTOIT Jean Michel), JONVILLE Régine, LESSART Alexandre (pouvoir CARY Thérèse), VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey (pouvoir LAMBRAY Cécile), DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine (pouvoir BOURGOIS Vincent), BAY Edwige (pouvoir JONVILLE Régine), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir BALZANO Sylvain), DELACOURT Séverine (pouvoir PLANCQ Carmen), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

2- Tarification de la restauration scolaire au 23/09/24

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que la ville de Wavrin applique le dispositif de restauration scolaire à 1€ depuis le 26/04/2021 selon des conditions spécifiques définies par l'Etat (délibération 2021 08 01 : « restaurant scolaire à 1€ »). Rappel : ce dispositif existe depuis le 01/04/2019 et concerne les villes de moins de 10 000 habitants éligibles à la DSR. A l'époque, l'aide de l'Etat était de 1€ par repas. Devant le faible taux d'adhésion des communes à ce dispositif, l'aide de l'Etat est passée de 1€ à 3€ par repas au 01/01/2021.

Les tarifs communaux appliqués dès lors sont :

Quotient familial	Tarif par repas
CCAS	0,80
0 à 308	0,90
308,01 à 500	0,90
500,01 à 800	0,95
800,01 à 1100	0,95
1100,01 à 3500	1,00
3500,01 et plus	4,00
Adultes scolaire	4,50
Adultes EXT	5,00

La convention cosignée entre la commune et l'Etat, d'une durée de 3 ans, arrive à échéance le 23/09/2024. Pour maintenir le dispositif de restauration scolaire à 1€, la commune Wavrin doit donc signer une nouvelle convention répondant au décret en vigueur.

Depuis le 01/08/2022, l'Etat impose que les tarifs répondent à 3 conditions :

- la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;
- le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000€ (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants) ;
- une délibération fixe cette tarification sociale, avec une durée fixée ou illimitée.

Pour maintenir ce dispositif de tarification sociale de la restauration scolaire à 1€, la commune doit donc adapter sa grille tarifaire aux exigences de l'Etat. Ainsi, les familles présentant un quotient familial supérieur à 1000 et bénéficiant depuis le 26/04/2021 d'un tarif inférieur ou égal à 1€ connaîtront une révision tarifaire à partir du 23/09/2024.

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs appliqués en 2019, avant l'instauration de la tarification sociale à 1€, et ce malgré la forte hausse des coûts tarifaires de la restauration, de l'énergie et des charges de personnel ces dernières années. Rappel : le coût de revient d'un repas pour la commune est d'environ 7.40€, avec environ 1.40€ d'augmentation par repas servi depuis 2019.

Grille tarifaire 2019 de la restauration scolaire € TTC

Cantine

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant et plus	Réservation dernière minute
CCAS	1,25 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €	2,25 €
0 à 308	1,50 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €	2,50 €
308,01 à 500	2,60 €	2,21 €	1,88 €	1,60 €	3,60 €
500,01 à 800	3,30 €	2,81 €	2,38 €	2,03 €	4,30 €
800,01 à 1100	3,80 €	3,23 €	2,75 €	2,33 €	4,80 €
1100,01 à 1400	4,10 €	3,49 €	2,96 €	2,52 €	5,10 €
1400,01 et plus	4,40 €	3,74 €	3,18 €	2,70 €	5,40 €
EXT	5,00 €				6,00 €
Adultes scolaire	4,00 €				5,00 €
Adultes EXT	5,00 €				6,00 €

La nouvelle grille tarifaire proposée au 23/09/24 serait donc :

QUOTIENT	Tarifs €TTC
CCAS	0,8
0 - 500	0,9
500,01 - 800	0,95
800,01-1000	1
1000,01-1400	4,1
>1400	4,4
EXTERIEUR ≤ 1000	1
EXTERIEUR > 1000	5
ADULTE scolaire ou extérieur	5
REPAS NON RESERVE	5

Pour rappel, les tarifs scolaires des Projets d'Accueil Individualisé, votés lors du conseil municipal du 30/11/2023, demeurent inchangés (délibérations n°2023-11-16 : « modification des tarifs de régie municipale au 01/01/24 » :

Quotient familial	Restauration PAI € TTC
CCAS	0,10
0 à 308	0,20
308,01 à 500	0,35
500,01 à 800	1,05
800,01 à 1100	1,55
1100,01 à 1400	1,85
1400,01 et +	2,15
Extérieur	2,75

Suite à question posée en commission par M Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », Monsieur Dutoit détaille le nombre de repas facturés par tranche de QF sur l'année scolaire 2023-2024. Constat : environ 55% des familles seront impactées par l'évolution tarifaire.

QUOTIENT	TARIFS	NBRE FAMILLES	NBRE ENFANTS	NBRE REPAS	DONT MATERNELLE	DONT ELEMENTAIRE	SOMME MONTANTS FACTUREES
CCAS	0,80	5	7	448	1	6	358,40
0 A 500	0,90	58	86	9 013	39	47	8 111,70
500,01 à 1100	0,95	108	142	15 677	55	87	14 893,15
1000,01 à 1100							
1100,01 à 3500	1,00	163	219	24 621	79	140	24 621,00
< 3500,01	4,50	24	32	1 830	10	22	8 235,00
TOTAL		358	486	51 589	193	326	56 219,25

Monsieur le Maire précise qu'une communication a été adressée dès début septembre aux familles pour les informer du contexte et des évolutions tarifaires à venir. Certaines d'entre elles ont souhaité connaître les tarifs appliqués de 2019 et ainsi anticiper la hausse de facturation à venir, n'entraînant pas de surréaction de leur part. Les familles comprennent la situation et ont conscience de l'effort financier porté par la commune. Faute de vote du conseil, de renouvellement de la convention et d'évolution des tarifs en conformité avec la réglementation, la commune ne bénéficiera plus d'aides de l'Etat et se sont toutes les familles qui seront impactées. Les communes voisines sont également concernées : le Maire de Sainghin en Weppes prendra une décision pour appliquer les tarifs de 2019 et le Maire de Santes soumettra les nouveaux tarifs à son conseil à la fin de sa convention en juin 2025. Enfin, il précise que, comme le restaurant communal applique la loi égalim, la ville essaiera d'obtenir une bonification de l'Etat de 1€ par repas sur justificatif de l'application de la loi, en partenariat avec notre prestataire Dupont Restauration chargé de compléter les données à transférer à l'Etat et traduisant l'année échue.

Suite à la commission « finances » du 13 septembre 2024, le conseil municipal valide à la majorité la présente proposition d'évolution tarifaire en période scolaire, autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention bipartie avec l'Etat en vue de maintenir la tarification sociale de la restauration scolaire à 1€ et à mettre en œuvre toutes les démarches administratives et budgétaires dédiées.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe (pouvoir DUTOIT Jean Michel), JONVILLE Régine, LESSART Alexandre (pouvoir CARY Thérèse), VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey (pouvoir LAMBRAY Cécile), DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine (pouvoir BOURGOIS Vincent), BAY Edwige (pouvoir JONVILLE Régine), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir BALZANO Sylvain), DELACOURT Séverine (pouvoir PLANCQ Carmen), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

Abstention : VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe

3- Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Rappel contextuel par Monsieur le Maire

Le Conseil métropolitain de la Métropole Européenne de Lille a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28/06/2024, à l'échelle du périmètre de ses 95 communes.

Au cours de la procédure, le conseil municipal de Wavrin a pu émettre avis sur le projet de nouveau PLU (Délibération communale 2023-06-04 « avis du conseil municipal sur le projet de PLU3 arrêté le 10/02/2023 par le conseil métropolitain »).

L'enquête publique menée ensuite par la MEL a abouti à la production d'un rapport et de conclusions remis le 02/01/2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires, objet du débat proposé au conseil municipal.

Liste des demandes communales d'évolutions du PLU3 entrant dans le champ d'application d'une « modification simplifiée » proposée par Monsieur le Maire

Demandes émises par la commune lors du conseil municipal du 09/06/2023

Demande de la commune	Position de la MEL	Remarques	Argument de la commune pour maintenir cette demande
Règle pour une unité foncière (UF) d'une largeur inférieure à 12m : au-delà de la bande de 20m de profondeur, pouvoir jouxter une limite séparative latérale pour les projets d'extension ou de reconstruction	Pas de modification de la réglementation sans justification	Exemple : pour une UF d'une largeur de 9m : retrait latéral de 3m sur les deux limites séparatives latérales laissant 3m pour l'implantation d'une construction. Les projets de construction ne peuvent donc pas aboutir sur une parcelle en tunnel.	Exemple pratique de la parcelle constructible AN-11 d'une surface de 1397m² rue Salengro. Terrain impossible à aménager compte tenu de la règle imposée du retrait latéral
Règle du portail et de la clôture ajourés. Contre la suppression de l'exception voie bruyante permettant la pose de portail/clôture plein(e) Permettre à nouveau l'édification de clôtures/portails non ajourés pour les parcelles en limite des axes bruyants (classés ou non comme voie bruyante), ou situées	Les clôtures pleines dénaturent l'espace public et ne règlent pas les problématiques de nuisances sonores.	Le pétitionnaire ne peut installer une clôture pleine d'une hauteur maximale de deux mètres même s'il est situé sur une voie bruyante	La notion de dénaturation de l'espace public par une clôture pleine reste subjective, a fortiori en l'absence d'études acoustiques fondées permettant d'affirmer une telle position. La ville maintient donc sa demande.

au droit d'un parking ou d'un espace vert.			
Permettre le recours aux énergies renouvelables (ENR) en zone A et N, comprises au sol	Sur sol, non retenu pour cause de pollution notamment en cas d'incendie + préservation des champs captant Possibilité de développer des dispositifs sur toiture et déjà existants		La ville s'interroge sur la distinction du risque de pollution entre une ENR au sol et une ENR en toiture. De surcroît, il y a peu de toitures en zone A ou N et ce type d'aménagement n'empêchera pas l'infiltration des eaux pluviales. La demande est donc maintenue.
Règle dans les dispositions générales : la construction doit être à une distance au moins égale à 10 mètres par rapport à la ou aux limites de zones AUDM, A, N, NL, et NE	Respect d'une distance de 10 mètres par rapport à la limite séparative. Ne concerne pas les annexes et les extensions inférieures à 10m.		Souhait de réduire cette distance à 5m (distance exigée au monde agricole), celle de 10m pouvant compromettre certains projets sur la commune.

Nouvelles demandes émises par la ville lors du conseil municipal du 19/09/2024

Demande de la commune	Détails
Wavrin est reconnue « ville gardienne de l'eau » et constate que le coefficient de pleine terre ne pérennise pas l'infiltration à la parcelle ; elle souhaite donc une évolution du dispositif encadrant les divisions parcellaires.	Création d'un outil règlementaire permettant de contrôler les futures divisions parcellaires pouvant entraîner une diminution ou une suppression des espaces végétalisés de pleine terre sur les parcelles mères, engendrant par nature une perte des espaces de pleine terre applicable sur chaque zonage, et de fait une infiltration des eaux pluviales pouvant retourner dans les nappes.
Pour le service « eau et assainissement » de la MEL	Souhait de créer un emplacement réservé (appellation au PLU précédent : 653F7), dans le cadre de la création d'une piste d'exploitation rue Carnot prolongée.
Sur la zone UE au nord de la gare	Souhait de mettre en place un PAPAG (périmètre d'attente pour les projets d'aménagements globaux), permettant d'engager des réflexions sur le devenir de cette zone.
Carte ENAF	Avis favorable à la mise en place d'un indice de terres cultivées sur les parcelles AV 91 et 89.
Emplacement Réservé Logements (ERL) sur les parcelles AV 154, AV 169 et AV 144, AM 305, 306, 307 et 308, puis AM 0047.	AM 0047 : bâtiment à inscrire à l'Inventaire du patrimoine architectural, urbain et paysager (IPAP). Concernant les parcelles ERL, souhait de 40% de LLS ou de 30% de LLS et 10 % de logements intermédiaires.

Monsieur Eric Vantourout, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin », trouve « illogique » que la MEL qualifie de « polluants » les panneaux solaires en zone agricole, au regard du nombre d'installations déjà réalisées dans les champs. Monsieur le Maire explique que la MEL, à la demande de la Préfecture, privilégie l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle sans ruissellement sur une surface de quelque nature que se soit.

Suite à la commission « urbanisme, administration générale, RH » du 13 septembre 2024, au regard de ces éléments et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'examen par la MEL, dans le cadre de la modification du PLU3, de l'ensemble des demandes précédemment exposées.

Unanimité : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe (pouvoir DUTOIT Jean Michel), JONVILLE Régine, LESSART Alexandre (pouvoir CARY Thérèse), VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey (pouvoir LAMBRAY Cécile), DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine (pouvoir BOURGOIS Vincent), BAY Edwige (pouvoir JONVILLE Régine), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir BALZANO Sylvain), DELACOURT Séverine (pouvoir PLANCQ Carmen), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Informations diverses

Monsieur le Maire répond à la question posée par M Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », lors du conseil municipal du 11/07/24, sur l'état du patrimoine foncier communal

« M. Cardon, vous êtes intervenu lors du vote du budget en affirmant ceci : « élu municipal depuis 2001, je me suis toujours abstenu lors du vote des budgets pour montrer mon désaccord avec la politique budgétaire menée par les municipalités successives, de M Davoine à maintenant. Cette politique consistait et consiste toujours à vendre notre patrimoine foncier non bâti pour équilibrer les comptes. Vendre le patrimoine foncier, « nos bijoux de famille » pour équilibrer les comptes me paraît « simpliste et rudimentaire » pour reprendre les termes employés pour qualifier l'analyse financière d'une partie de l'opposition.

J'ai donc établi l'inventaire des achats et vente de terrain par la ville sous mes mandats :

Achat terrains par la ville

Adresse	Année	Surface m²	Prix
3 rue M Leclerc	2017	890	190 000,00 €
35 rue de Lille	2018	4599	120 000,00 €
Roseaux - local 2/3/4	2018	141	86 500,00 €
Roseaux - local 14	2018	47	25 000,00 €
5 rue M Leclerc	2019	242	207 000,00 €
4 rue Salengro (AN-103)	2019	898	57 000,00 €
3B rue M Leclerc	2021	250	220 000,00 €
			905 500,00 €

Vente terrains par la ville

Adresse	Année	Surface m²	Prix
12 rue du Fouath - M THUMEREL	2015	373	189 000,00 €
1 Pl République - M KLAMER	2015	104	108 000,00 €
87 General Koenig - M PLONQUET	2015	71	8 240,00 €
112 rue Pinteaux - LMH	2016	163	86 000,00 €
A Combattants - M DESCHRYVER	2017	133	5 400,00 €
187 Général Koenig - AT33	2018	60	3 000,00 €
JM Remy - lotissement	2018	8720	525 000,00 €
4C rue R Salengro - M BINAULD	2019	7	420,00 €
9 rue J Guesde - M COUCHEZ	2019	139	8 340,00 €
Gambetta prolongé - AO224 - M DHENNIN	2019	400	24 000,00 €
Gambetta prolongé- AO225	2020	462	18 480,00 €
All de la Deule -SCI COTRAC	2022	888	31 968,00 €
Rue de Lille - SCI BALLOIS BECOURT	2022	4599	145 210,00 €
Res des Parcs - lot 1	2023	585	144 000,00 €
Res des Parcs - lot 3	2023	807	200 000,00 €
			1 497 058,00 €

		Vente	Achat	Vente par mandat	Achat par mandat	Delta par mandat
Mandat 2014 / 2020	2015	305 240,00 €		975 880,00 €	685 500,00 €	290 380,00 €
	2016	86 000,00 €				
	2017	5 400,00 €	190 000,00 €			
	2018	528 000,00 €	231 500,00 €			
	2019	32 760,00 €	264 000,00 €			
	2020	18 480,00 €				
Mandat actuel	2021		220 000,00 €	521 178,00 €	220 000,00 €	301 178,00 €
	2022	177 178,00 €				
	2023	344 000,00 €				

Depuis 2014	1 497 058,00 €	905 500,00 €	591 558,00 €
--------------------	-----------------------	---------------------	---------------------

« Sur le premier mandat, on a un delta positif de 290.380 € et c'est vous qui portiez cette compétence.

Au second mandat, on a un delta positif de 301.178 €.

Ce qui fait que, depuis que je suis Maire, on a un delta positif de 591.558 €.

En ce qui concerne les investissements depuis 2014 :

- École (+17M€),
- Athénium (13M€),
- Plaine de jeux (2M€),
- Aménagement du nouveau terrain de foot synthétique, rénovation de la mairie et de l'église....
- La maison de la culture : + de 6ME
- Le projet centre-ville va aussi nous coûter plus de 2 M€,

Les investissements s'élèvent donc à près de 40 millions d'euros.

Le bilan de l'évolution du patrimoine est de 591.558 euros ce qui représente moins de 1,5% des investissements.

On ne peut donc pas dire que la vente du foncier a permis les investissements.

En revanche nous pouvons dire que ces investissements n'ont pas été financés par une hausse des taux des impôts locaux puisqu'ils sont les mêmes depuis 2014.

Finalement, vu la forte fréquentation des nouveaux équipements, le wavrinois préfère cette politique à votre vision. La raison d'être d'une collectivité c'est d'être au service du citoyen M. Cardon. »

Monsieur Philippe Plichon, conseil municipal « Ensemble pour Wavrin » sollicite un point d'étape sur l'avancement des travaux du projet « aménagement du centre-ville »

Monsieur le Maire confirme une avancée efficace des travaux de voirie. Concernant la construction du béguinage, le projet a été retardé par les résultats de l'étude environnementale et les conclusions des écologues missionnés : en 2024, le projet a été suspendu car un « oiseau rare qui nichait sur le terrain » a été identifié. Les oiseaux se sont envolés en mai 2024. Des suites, lorsque l'écologue est repassé sur le terrain, il a découvert « une orchidée rare », l'« Ophrys abeille » qui ne peut ni être déplacée, ni être détruite sans instruction préalable d'un dossier déposé fin octobre en Préfecture. Elle dispose d'un délai de 3 mois pour répondre à la commune. Impact : les travaux de construction du béguinage qui devaient démarrer en avril 2024 démarreront au mieux en juin 2025. Monsieur le Maire se dit « écœuré » mais « doit faire avec ».

En parallèle, les appels d'offre pour la construction des commerces ont été publiés par la Mel mi-juillet 2024. Un premier bilan sera établi fin septembre – début octobre pour étudier les candidatures des aménageurs qui se sont positionnés. La MEL se donne 2 mois de délai de négociation avec ces derniers. Le choix du lotisseur retenu pour aménager l'ensemble du centre-ville hormis le béguinage et le centre culturel sera arrêté certainement fin 2024.

Monsieur Philippe Plichon explique ensuite que « les riverains de la rue Leclerc ne pourront plus rentrer leurs véhicules pendant plusieurs semaines, voire mois, dans leurs domiciles ». Monsieur le Maire confirme que c'est le cas depuis le mois de juin et avoir reçu une pétition à laquelle il a répondu. Il confirme l'impossibilité d'accéder chez eux en véhicule pendant plusieurs semaines et regrette que la société de VRD n'ait pas réouvert la route à la circulation durant ses 3 semaines de congés estivaux. Il rappelle ensuite le démarrage des travaux de voirie de la rue Salengro dès le 07/10/2024, pour une durée de 8 à 9 mois, route qui ne pourra être empruntée par les véhicules tout gabarit depuis le feu de la rue Pinteaux au rond-point de la rue de Verdun ; aucun poids lourd ne passera plus. Des administrés ne rentreront donc pas leurs voitures chez eux durant cette période. Monsieur Plichon estime la situation d'autant plus grave que des commerces sont concernés, ce à quoi Monsieur le Maire confirme que non. Seul un garage est concerné et il a réussi à négocier avec la MEL le maintien d'un accès durant les travaux. Il estime enfin que le coiffeur au bord de la rue Salengro est accessible à pied, en se garant dans des rues voisines ouvertes à la circulation, notamment la rue Mlle Lespagnol, goudronnée justement le 19/09/2024, jour du conseil municipal. Il rappelle que le plus gros des travaux se situera entre le collège et la salle des fêtes, descendant à 3.6m de profondeur, pour poser des caissons d'étanchéité nécessaires au maintien de la nappe phréatique très haute à cet endroit. Enfin, la rue de la Passerelle et la rue de la Corneille seront passées en sens unique depuis la rue du Marais de la Ville vers la rue de Verdun, pour permettre aux bus scolaires de circuler. Une signalétique sera bien dédiée à la circulation des poids lourd, la plupart des sociétés voisines ayant déjà été informées des difficultés à venir. La Police Municipale contrôlera régulièrement la circulation au niveau de la rue Faidherbe et verbalisera tout contrevenant ; il ajoute qu'un élu, le Maire ou ses adjoints, sont habilités à constater ce type d'infraction pour verbaliser. Monsieur le Maire a conscience des difficultés que ces travaux vont engendrer et souligne la nécessité de se montrer stricte et de faire respecter les règles de circulation dès le début. Il en profite pour remercier les Maires de Gondcourt et d'Allennes-les-Marais qui ont accepté que les camions traversent leurs centres-villes le temps des travaux. Il précise enfin avoir réussi à faire avancer de 2026 à février-mars 2025 les travaux de rénovation du pont reliant Wavrin à Allennes, d'une durée de 2 mois, pour éviter de refermer ultérieurement la route à la circulation. Suite à demande de sa part à la MEL, il espère qu'une piste cyclable y sera également aménagée.

Monsieur Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », demande si un dispositif d'aides financières est prévu en cas de perte de chiffre d'affaires des commerces concernés. M le Maire confirme l'existence d'un dispositif, proposé aux commerçants de la rue de Lille lors de sa fermeture pour travaux. Ce dossier est tellement lourd et chronophage à compléter que personne ne l'a utilisé, pas même la station « Totale » et le traiteur « les Secrets de blé » pourtant impactés. Il précise enfin que le portail menant à la maison de l'enfance et de la jeunesse ne sera pas fermé durant les travaux pour offrir des places de parking en libre-service aux riverains durant les travaux. Le site est équipé de vidéosurveillance, même si cette dernière n'empêche pas les dégradations.

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 19h35.

Le Maire,
Alain Blondeau

Le Secrétaire de séance,
Daniel Lorthois